

Interassociatif Mai 93

Il est brossé par nos représentants à l'inter-Associatif (M. Jollivet et J. Nassif) un tableau contrasté de la situation. La préparation du Colloque de Janvier 94 à l'Unesco sur la Formation des psychanalystes en Europe mobilise les débats et déchaîne les passions.

Faut-il inviter dans les réunions des groupes de travail préparatoires (et plus particulièrement à celles du Groupe I sur la situation de la psychanalyse en France) les personnes dont les informations sur l'histoire de la psychanalyse ou les prises de position dans le mouvement analytique ont pu et peuvent encore enrichir le débat (Serge Leclair, par exemple, mais aussi un représentant de l'APF, voire de la SPP) ?

Faut-il enfreindre la règle énoncée pour la prise de parole au Colloque et permettre à des invités de renom d'y parler sans avoir participé aux groupes de travail, au risque de renouer avec le baronnat de l'EFPP?

A propos de ces deux types de questions, il est fait remarquer que les participants à de telles réunions (qu'il s'agisse de la Coordination Permanente ou même d'un groupe de travail) se trouvent avoir des positions différentes, selon les lieux où ils parlent, oubliant donc régulièrement qu'ils représentent une association à laquelle ils doivent retransmettre les enjeux et les débats, tout en étant comptables devant elle des positions qu'ils prennent.

La position adoptée par le bureau sur cette question vise à clarifier les enjeux et à faire en sorte que ses représentants ne soient pas amenés à confondre leur position personnelle avec leur mandat, cette représentation devant être étendue jusqu'aux groupes préparatoires. Parler en son nom ne devrait pas éluder ce fait que le lien institutionnel nous contraint à parler d'une place. Ainsi inviter quelqu'un comme Ch. Melman à parler au Colloque, ce n'est pas seulement accorder une occasion de s'exprimer au style propre à l'Association Freudienne Internationale, c'est aussi inviter la Fondation Européenne dont rien ne prouve que le mode de travail soit compatible avec celui de l'inter-Associatif.

A ce propos, une clarification importante a été apportée, dans la mesure où la Coordination permanente s'est dotée d'un Secrétariat Permanent qui restera quatre mois entre les mains d'une association, avant de permuter par ordre alphabétique.

Il se trouve que ce sont les CCAF qui occupent cette fonction jusqu'en Septembre; et c'est à ce titre que J. Nassif lit une lettre (Cf. lettre jointe) qu'il adresse ès qualités aux bureaux des dix associations de l'inter-Associatif, pour leur faire part de la décision prise et leur donner la possibilité de faire parvenir à ce Secrétariat des motions à faire passer dans un ordre du jour qui serait donc préalablement établi et communiqué suffisamment à l'avance aux représentants des associations.

Philippe GARNIER et Jacques NASSIF